



## Vente de bien immobilier suite à séparation d'un concubin

Par **fabi1810**, le **07/11/2009** à **12:24**

Bonjour,

je suis séparée de mon ex-concubin depuis novembre 2008, nous avons acheté un bien immobilier d'une valeur de 255000 euros 50/50.

J'ai quitté le domicile avec l'aide des gendarmes suite à des violences emmenant ma trousse de toilette et des vêtements. Mes enfants m'ont suivi.

Les premiers mois j'ai réglé la moitié de l'emprunt, mais ayant du trouver un logement et ayant eu besoin de me rééquiper, mon ex refusant que j'emmène quoi que ce soit du domicile, je n'ai pas pu continuer de régler cette somme.

Dans le même temps mon ex concubin a fait faire un virement automatique sur le compte joint de la totalité des échéances imaginant que s'il payait seul la maison lui reviendrait. Je signale qu'il n'occupe pas ce bien, il est hébergé par ses parents gratuitement.

Je voudrais vendre ce bien j'ai des acquéreurs mais mon ex s'y oppose prétextant qu'elle n'a pas vendu assez chère ou bien qu'il veut lui-même l'acheter mais qu'il a le temps.

Je suis maintenant dans une situation financière impossible ayant contracté des crédits pour juste pouvoir vivre.

Comment m'en sortir ?

Comment l'obliger à vendre ?

La maison est inhabitée depuis un an et elle se dégrade, car j'ai à peine le droit d'y mettre les pieds.

Aidez-moi SVP

Par **jeetendra**, le **07/11/2009** à **14:04**

[fluo]Le CIDFF de la Seine-Maritime[/fluo]

Adresse : 33, rue du Pré de la Bataille - 76000 ROUEN

Tél. : 02.35.63.99.99

Fax : 02.35.63.62.76

E-mail : cidf76@club-internet.fr

[fluo]C'est un lieu d'information (Santé-Vie relationnelle / Violences / IVG-Contraception / Accès aux Droits / Emploi-Formation), d'écoute et de documentation.[/fluo]

Ces informations individuelles se réalisent au siège de l'association, mais aussi dans différentes villes de la Seine-Maritime sur rendez-vous : Canteleu, Dieppe, Elbeuf, Eu, Fécamp, Harfleur, Le Havre, Montivilliers, Neufchâtel, Petit-Quevilly, Rouen, Saint-Etienne du Rouvray, Sotteville les Rouen, Yvetôt.

Bonjour, vous êtes confronté aux difficultés de l'indivision ( en achetant tous les deux le bien immobilier, les concubins deviennent propriétaires indivis du logement familial).

Contactez l'Association cidff de Rouen, ils tiennent des permanences juridiques et vous aideront à trouver une solution, courage à vous, bon week-end.